

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_16-DE
Reçu le 04/08/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futurité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_16

CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL DEPARTEMENTALE) – MODIFICATION STATUTAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	38	48	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), Elodie ROSPARS, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFAITRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents : PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard			

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Télétransmission en préfecture le : 4/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_16-DE Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_16-DE
Reçu le 04/08/2026

CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT (SPL DEPARTEMENTALE) – MODIFICATION STATUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement,

Vu le projet de modification des statuts présenté par la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 7 juillet 2026,

Considérant que la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement propose une modification de ses statuts afin de renforcer et de moderniser sa gouvernance,

Considérant que la composition du Conseil d'administration est modifiée afin d'assurer une représentation plus équilibrée des actionnaires, avec dix-huit administrateurs représentant le Département, les communautés d'agglomération et les autres collectivités actionnaires,

Considérant que les nouvelles dispositions améliorent le fonctionnement des instances en permettant à un tiers des administrateurs de demander la convocation du Conseil d'administration lorsqu'aucune réunion ne s'est tenue depuis plus de deux mois,

Considérant que les règles de vote en Assemblée générale sont adaptées, les abstentions étant désormais assimilées à des votes défavorables, afin de renforcer l'implication des actionnaires dans les décisions de la société,

Considérant que les statuts élargissent l'objet social de la société en intégrant explicitement la gestion d'équipements publics, permettant ainsi d'étendre son champ d'intervention,

Considérant enfin que les dispositions relatives à la transparence de la société, notamment la production du rapport annuel d'activité et la transmission des délibérations au représentant de l'État, sont maintenues,

Monsieur Christophe RAULT propose au conseil communautaire d'approuver les modifications statutaires à apporter SPL Charente-Maritime Développement.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve les nouveaux statuts de la SPL Charente-Maritime Développement, comme présentés en séance et annexés à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux conseillers à l'appui de la convocation à ce conseil communautaire,

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_16-DE
Reçu le 04/08/2026

- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Steve GABET

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux

